



BURKINA FASO : APPEL AUX FUTURS DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET ÉLUS LOCAUX

Index AI : AFR 60/003/2012
5 décembre 2012

À la veille des résultats des élections municipales et législatives, Amnesty International souhaite rappeler, à tous les futurs élus, le rôle qu'ils peuvent jouer pour promouvoir la santé maternelle au Burkina Faso.

Amnesty International vient d'effectuer une mission au Burkina Faso. Après s'être entretenue avec des femmes dans plusieurs villages, avec des chefs communautaires et religieux, avec des représentants de certains ministères ainsi qu'avec des partenaires au sein de la société civile, Amnesty International souhaite encourager les élus locaux et nouveaux députés de l'Assemblée Nationale à :

- Promouvoir la mise en œuvre effective de la politique de subvention des soins obstétricaux et néonataux d'urgence dans l'ensemble du Burkina Faso
- Promouvoir un meilleur accès à des services de santé de qualité pour les femmes enceintes, avant et après l'accouchement
- Promouvoir la mise en place de moyens de recours qui soient effectifs et accessibles, afin de permettre aux femmes dont le droit à la santé maternelle n'a pas été respecté d'obtenir des réparations et d'éviter que les violations du droit à la santé maternelle ne continuent et ne restent impunies.